

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2002 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

**17 h COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
 *Objet de la réunion : Questions de personnel***

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS : 27 NOVEMBRE 2002

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles
C-1 à C-8 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 40, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

- C-2 Rapport n° 8, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 27 novembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

- C-3 Rapport n° 9, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 26 novembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil des Services policiers du Grand Sudbury, daté du 21 octobre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-5 Rapport n° 2, Procès-verbal de la réunion du Comité sur l'octroi de permis de la Ville du Grand Sudbury, daté du 19 novembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

SOUMISSIONS

{AUCUNE}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-6 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002, au sujet des conférences de la OGRA et de la FCM..
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-7 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 13 novembre 2002 au sujet de la facturation d'impôt additionnel et non déclaré pour 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-317F}

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- C-8 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002, au sujet du remboursement des frais de la déréglementation et de ses répercussions sur le budget de 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENT

- 2002-311A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 28 NOVEMBRE 2002.
- 2002-312T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 20 novembre 2002.

(Ce règlement permet de retirer le panneau de signalisation «Cédez» face à la circulation est-ouest, sur la rue Hazel, et autorise l'installation d'un signal d'arrêt face à la circulation nord-sud, sur la rue Bruyère.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENT (suite)

- 2002-313T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 20 novembre 2002
- (Ce règlement désigne la voie centrale de l'ancienne autoroute 69 comme voie tourne-à-gauche, de l'avenue Beaver vers l'avenue Frost.)
- 2002-314T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 20 novembre 2002
- (En vertu de ce règlement, un signal d'arrêt doit être installé pour contrôler la circulation ouest-est sur Vintage Way, à l'intersection de Tuscany Trail.)
- 2002-317F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERCEVOIR ET RECOUVRER LES IMPÔTS FONCIERS SUPPLÉMENTAIRES ET NON DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2002.
- Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 13 novembre 2002.
- 2002-318A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET KEN O'MALLEY
- Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 15 novembre 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENT (suite)

- 2002-319A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET GORDON BRADLEY

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 15 novembre 2002.
- 2002-320A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET 7495230 ONTARIO LTD. FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE SIERRA HOMES

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 15 novembre 2002.
- 2002-321 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE VALLEY EAST À TRIPLE SEAL LTD.

Réunion du Comité de planification du 26 novembre 2002
- 2002-323A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET ERIC PARSONS AINSI QUE ANN MARIE PARSONS

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 15 novembre 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENT (suite)

- 2002-324P 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 215 DU PLAN OFFICIEL POUR LE DOMAINE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Recommandation 2002-80 du Comité de planification

(Helen et Leopold Quesnel - 1799, rue Kenneth Drive, Val Thérèse)

(Cette modification au plan officiel est propre au site et vise à permettre la création de lots résidentiels d'une superficie minimum d'un acre et d'une largeur minimum de façade de 197 pieds, sur la propriété en question, située à l'intérieur de la réserve agricole du plan secondaire de Valley East. Cette modification permet de faire exception pour la propriété en question, en ce qui concerne les exigences suivantes de l'article 8.18 f. v) du plan officiel;

1. Une seule disjonction pour chaque portion de 25 acres, alors que la superficie de la propriété en question est de 5,27 acres.
2. Seule une propriété acquise avant le 14 mars 1978 peut être séparée, alors que la propriété en question a été acquise en 1992.

- 2002-325Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN

Réunion du Comité de planification du 26 novembre 2002

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R1.D2.5», résidentiel individuel et ainsi permettre la construction d'un logement individuel isolé - Kelli Irene Gatien, chemin Kantola, Lively)

- 2001-326A 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE UNE PARTIE DU CHEMIN DIXON, AU SUD DU CHEMIN DU LAC RAMSEY, BORDANT LE LOT 15, DU PLAN M-126

Réunion du Comité de planification du 26 novembre 2002

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENT (suite)

- 2002-327F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 891 384,82 \$, SOMME EN CAPITAL, AUX FINS DU REFINANCEMENT DE LA DETTE NON AMORTIE DES ANCIENNES VILLES DE RAYSIDE-BALFOUR ET ONAPING FALLS

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 21 novembre 2002

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-9 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 20 novembre 2002 au sujet des projets d'aménagement régional et de participation locale.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 14 novembre 2002 au sujet de la réserve pour logement social - Cotisation supplémentaire.

Financement reçu de la Province à déposer dans la réserve pour logement social.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport de la directrice générale intérimaire, Santé et Services sociaux daté du 5 novembre 2002, au sujet de la réserve du Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

- R-3 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002 au sujet de la **nomination d'adjoints au maire** (3)
- Mandat se terminant le 30 novembre 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENT

2002-315A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
 SUDBURY POUR NOMMER DES ADJOINTS AU MAIRE
 POUR L'ANNÉE 2003

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002

- R-4 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002 au sujet de la **nomination du Comité de planification** - Mandat se terminant le 30 novembre 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENT

2002-316A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
 SUDBURY POUR NOMMER UN PRÉSIDENT ET UN
 VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ DE PLANIFICATION
 POUR L'ANNÉE 2003

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

- R-5 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002 au sujet de la **nomination d'un président et d'un vice-président, Comité des priorités** - 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-6 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002 au sujet de la **nomination d'un président et d'un vice-président, Comité des prospectives communautaires** - 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

- R-7 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002 au sujet de la **nomination d'un président et d'un vice-président, Sous-comité des affaires publiques et intergouvernementales - 2003.**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-8 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 novembre 2002 au sujet de la **nomination d'un président et d'un vice-président, Sous-comité des finances et de l'imputabilité des programmes - 2003.**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2002-11-22

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL